

MAIRIE DE VILLENEUVE-D'AMONT

25270

Tél : 03.81.89.51.51
Mail : mairie@villeneuve25270.fr

AVIS REPRISE DE MULTIPLES CONCESSIONS

Madame le Maire de la commune de Villeneuve d'Amont,

Informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux reprises de concessions perpétuelles en état d'abandon, il sera procédé, dans le cimetière communal, à la constatation de l'état d'abandon persistant des concessions concernées.

le 2/10/2025 à 9h00.